

Renouvellement de l'agrément de la société de bourse Upline Securities

Suite aux sanctions prononcées par le CDVM en date du 13 mars 2008 à l'encontre de la société de bourse Upline Securities ([voir décision](#)), les actionnaires historiques de la société ont cédé la totalité du capital au Groupe Banque Populaire le 26 juin 2009. Le Groupe Banque Populaire, après avoir décidé de procéder à un repositionnement stratégique d'Upline Securities, a introduit une nouvelle demande d'agrément auprès du CDVM en vue d'élargir son objet social à l'activité de garde de titres. A l'issue de l'instruction du dossier, le CDVM a émis un avis favorable au Ministre de l'Economie et des Finances qui a octroyé un nouvel agrément à la société de bourse Upline le 10 février 2011.

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières